



Mairie de MONTAIGU
4 Rue du Prieuré
02820 MONTAIGU

RF PREFECTURE DE LAON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/03/2024 002-210204756-20240321-AR_2024_05-AR

Arrêté N°13-2024

ARRÊTÉ DE RETRAIT DES DÉLÉGATIONS DE FONCTION AU 1^{ER} ADJOINT

Le Maire de la commune de Montaigu,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.211-18,

Vu l'élection de M. Alexandre PRESTAIL en qualité de 1^{er} adjoint en date du 10/07/2020 par délibération n° 22-2020,

Vu l'arrêté du Maire en date du 20/07/2020 donnant délégation de fonctions à M. Alexandre PRESTAIL,

Considérant le manque d'investissement et de disponibilité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Toutes les délégations consenties à M. Alexandre PRESTAIL lui sont retirées à compter du 21 mars 2024.

ARTICLE 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS ou par voie dématérialisée via l'application « télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Fait à Montaigu, le 21 mars 2024

Le Maire,
Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le : 21/03/2024
Et affichage et notification
Du : 21/03/2024